



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

PREMIER DOSSIER : CONTRAT DE TRAVAIL

18 points

Afin de remplacer Madame Vital, femme de chambre, en congé maternité, l'établissement envisage d'embaucher une personne pour son poste.

Votre directeur vous demande de l'aider à rédiger le contrat de travail.

1. À l'aide des informations données dans le document 1, répondez aux questions suivantes.

1.1. Citez les cas dans lesquels un employeur peut embaucher un employé en contrat à durée déterminée.
1 point par réponse sur 3 points

Augmentation temporaire d'activité, remplacement d'un salarié absent, emploi de nature temporaire (saisonnier, contrats liés à la politique de l'emploi).

1.2. Rappelez la durée maximale pour ce type de contrat.

2 points

18 mois renouvellement compris

1.3. Indiquez les mentions obligatoires qui doivent figurer dans un CDD.

1 point par réponse sur 3 points

- Contrat à durée déterminée
- Date de début, date de fin ou période minimum
- Raison du recours à ce type de contrat (Nom du salarié absent, activité saisonnière)

1.4. Précisez comment se calcule la période d'essai dans le cas d'un CDD.

2 points

Le salarié a droit à un jour par semaine dans la limite de deux semaines si le contrat est inférieur à 6 mois ou maximum 1 mois pour un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

1.5. Citez les indemnités auxquelles a droit un salarié en fin de CDD et précisez comment elles sont calculées.
4 points

Le salarié a droit à une indemnité de précarité (ou de fin de contrat) égale à 10% des salaires perçus + 10% d'indemnité de congés payés.

2. Complétez l'extrait du contrat du travail. (Annexe 1)

4 points

Examen : Brevet professionnel Gouvernante	Durée 1 h	Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : E4 - Environnement Économique et Juridique		Coefficient 2	Feuille 1/4

Annexe 1 : Contrat de travail (à compléter et à rendre avec la copie)

CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE

Entre La SARL « Le Rivage Hôtel » située 52 allée du Port 83000 Toulon
Représenté par Monsieur Vernoy, agissant en qualité de Directeur Général

ET Mademoiselle Lacharme Coline, née le 14/04/1981, de nationalité française,
demeurant 23 rue des Lauriers ,83000 Toulon.

Art 1

L'établissement « Le Rivage Hôtel » engage Mademoiselle Lacharme Coline à compter du 15/06/2010 en qualité de femme de chambre pour le poste occupé par Mme Vital en congés maternité.

Art 2

Le présent contrat prend effet à compter au 15/06/2010 pour une durée de 8 semaines.

Art 3

La période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité est fixée à 8 jours.

Art 4

Le renouvellement du contrat pourra s'effectuer après accord des parties dans les conditions fixées par le Code du Travail.

Art 5

La durée de travail est fixée à 39 heures hebdomadaires soit 169 heures par mois.
Mademoiselle Lacharme Coline bénéficiera de 2 jours de repos hebdomadaires dans les conditions prévues par la convention collective des hôtels, cafés restaurants.

Art 6

Mademoiselle Lacharme Coline sera rémunérée sur la base du SMIC auquel s'ajouteront les heures supplémentaires et les avantages en nature.

Art 7

Mademoiselle Lacharme bénéficiera des lois sociales en faveur des salariés en matières de sécurité sociale et de régime de retraite complémentaire.

Fait en double exemplaires, le

Le Directeur

Signatures précédées de la mention
« Lu et approuvé »
L'intéressé(e)

Examen : Brevet professionnel Gouvernante	Durée 1 h	Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : E4 - Environnement Économique et Juridique		Coefficient 2	Feuille 2/4

DEUXIÈME DOSSIER : INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

11 points

Suite à un conflit avec la Direction sur le temps de travail, les salariés de l'hôtel s'interrogent pour savoir s'ils peuvent mettre en place une instance représentative du personnel.

À l'aide des informations données dans le document 2 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes.

1. Précisez s'il est possible de mettre en place une instance représentative du personnel au « Rivage Hôtel ». Justifiez votre réponse. **2 points**

L'entreprise a moins de 50 salariés, donc seuls les délégués du personnel sont envisageables dans cet établissement.

2. Citez les attributions de cette instance représentative. **4 points**

Présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés, relatives à l'application des règles du droit du travail.
Saisir l'inspection du travail.

- 3 Listez les conditions que doit remplir un salarié pour pouvoir faire partie de cette instance représentative. **3 points**

- Avoir 18 ans,
- Avoir un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- Ne pas être apparenté à l'employeur.

4. Rappelez comment et par qui les membres de cette instance sont désignés. **2 points**

Les délégués du personnel sont élus par les salariés de l'entreprise.

Examen : Brevet professionnel Gouvernante	Durée 1 h	Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : E4 - Environnement Économique et Juridique		Coefficient 2	Feuille 3/4

TROISIÈME DOSSIER : ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Lisez le document 3 et répondez aux questions suivantes.

1. Repérez le type de groupe hôtelier auquel appartient « Worldhotels ».

2 points

Worldhotels est une chaîne indépendante.

2. Citez les noms de trois autres groupes d'hôteliers indépendants.

3 points

- Best Western
- Logis de France
- Relais du silence
- Relais et Châteaux

3. Présentez trois avantages pour un hôtelier d'appartenir à un groupe indépendant.

3 points

- Bénéficier de l'image de marque du groupe,
- Bénéficier d'une centrale de réservation,
- Bénéficier des campagnes de communication,
- Conserver son autonomie de gestion.

4. Citez trois obligations auxquelles doivent se soumettre les hôteliers pour entrer dans le groupe « Worldhotels ».

3 points

- Payer une cotisation annuelle,
- Verser un pourcentage sur les réservations,
- Répondre aux critères de confort du groupe,
- Se soumettre à un audit annuel.

Examen : Brevet professionnel Gouvernante	Durée 1 h	Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : E4 - Environnement Économique et Juridique		Coefficient 2	Feuille 4/4